

Programme d'action Nitrates: l'arrêté modificatif en consultation

Le jeudi 07 avril 2016 à 18h 53 par Marine Jobert



Les nitrates, causés par les effluents agricoles.

L'Autorité environnementale l'avait rudement critiqué et le voilà mis en consultation. Le projet d'arrêté Nitrates vise à répondre aux critiques formulées par la Cour de justice de l'Union européenne quant à la politique menée pour réduire et prévenir la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole (engrais chimiques, déjections animales et effluents d'élevage).

Extrait :Le nouvel arrêté modifiant le programme d'action national Nitrates vient d'être mis en consultation entre le 4 et le 25 avril sur le site du ministère de l'environnement. Le contexte est délicat: la France modifie sa réglementation en exécution d'un arrêt en manquement de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) rendu le 4 septembre 2014, pour mauvaise mise en œuvre de la directive Nitrates dans le cadre de ses 4e programmes d'action. Sous l'empire des 5e programmes, un certain nombre d'insuffisances ont été améliorées. Avec notamment l'allongement des périodes d'interdiction d'épandage pour la plupart des situations.